



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire

École supérieure du travail



PROGRAMME  
2021

# MODULES DE FORMATION POUR LES DÉLÉGUÉ(E)S DU PERSONNEL

MANDAT 2019 – 2024

deutsche Ausgabe erhältlich

[www.est.public.lu](http://www.est.public.lu)

[www.LLLC.lu](http://www.LLLC.lu)



CHAMBRE DES SALARIÉS  
LUXEMBOURG

**CHAMBER**  
**OF COMMERCE**  
LUXEMBOURG  
POWERING BUSINESS



**CHAMBRE**  
**DES METIERS**  
Luxembourg

# INTRODUCTION

Veillez trouver dans le présent document, le calendrier des modules de formation des délégué(e)s du personnel lesquels sont planifiés tout au long de l'année 2021.

Le programme 2021 est issu de la brochure « Offre de formation pour les délégué(e)s du personnel – Mandat 2019-2024 ». Il est composé des modules fondamentaux de l'exercice du délégué, des modules initialement programmés au printemps 2020, des modules ayant suscité un intérêt majeur et des modules « sur demande » sollicités par les délégués depuis 2019.

## COMMENT PUIS-JE CONSULTER LES DESCRIPTIFS DES FORMATIONS ?

Vous trouvez les descriptifs des formations dans la brochure « [Offre de formation pour les délégué\(e\)s du personnel mandat 2019-2024](#) ». Vous pouvez consulter et télécharger le catalogue sur les sites internet de la Chambre des salariés (CSL) : [www.csl.lu](http://www.csl.lu), du Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLC) : [www.LLLC.lu](http://www.LLLC.lu) et de l'École Supérieure du Travail (EST) : [www.est.public.lu](http://www.est.public.lu).



## DOIS-JE PRENDRE CONGÉ POUR SUIVRE UNE FORMATION ?

En tant que délégué du personnel, vous disposez d'un contingent d'heures appelé congé-formation pour les 5 années de votre mandat en fonction de votre rôle et de la taille de l'entreprise. Ce congé-formation est considéré comme un temps de travail effectif (cf. [page 3](#)).

Les dispenses de service ainsi que le maintien de la rémunération du délégué en formation se font conformément à l'article L.415-9 du Code du travail. Les démarches administratives y relatives sont assurées par l'École supérieure du travail (EST).

## COMMENT M'INSCRIRE AUX FORMATIONS ?

Les inscriptions aux formations des délégué(e)s du personnel se font désormais en ligne sur <https://est.public.lu/fr/formations-delegues/inscriptions.html> via la plateforme MyGuichet.

Afin de compléter votre inscription, il est impératif d'ajouter au formulaire le justificatif : « Accord signé par l'employeur » que vous devez télécharger lors de la 1<sup>re</sup> étape de l'inscription sur MyGuichet.lu.



En cas de besoin, vous pouvez y accéder de nouveau en cliquant le lien suivant : <https://est.public.lu/dam-assets/fr/formations/piece-justificative-accord-employeur.pdf>

Vous pouvez compléter ce justificatif sur votre ordinateur ou sur papier. Il doit être signé par vous-même ainsi que par votre employeur.

Un tutoriel explicatif est disponible sur <https://est.public.lu>.

## OÙ SE TIENNENT LES FORMATIONS ?

### CEFOS - Centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés

12 rue du Château | L-5516 Remich  
T +352 274 94 500

Site web : [www.cefos.lu](http://www.cefos.lu) | Email : [cefos@cefos.lu](mailto:cefos@cefos.lu)

## QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU TRAVAIL ?

L'École supérieure du travail (EST) est une institution de formation relevant du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Elle a pour mission de contribuer à la promotion du dialogue social, en dispensant, le cas échéant en collaboration avec les chambres professionnelles, un enseignement visant l'acquisition, le perfectionnement et l'adaptation des connaissances, des membres de délégations du personnel, des délégués à l'égalité ou encore des délégués à la sécurité et à la santé.

Dans le cadre de cette offre, l'EST gère les aspects administratifs liés à la formation telles que les inscriptions, l'organisation des journées et les démarches de congé-formation des délégués.

## QUELS SONT LES RÔLES DES CHAMBRES PROFESSIONNELLES ?

La Chambre des salariés (CSL), la Chambre des métiers (CDM) et la Chambre de commerce (CC), sont mandatées par le Conseil administratif de l'EST pour concevoir des programmes de formation et pour sélectionner les formateurs appropriés.



POUR TOUTE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE, CONTACTEZ L'EST.

EST - École supérieure du travail

1 porte de France | L-4360 Esch-sur-Alzette

T +352 247 86 202 | F +352 247 86 131

Email : [estinfo@est.etat.lu](mailto:estinfo@est.etat.lu)

# FORMATION DES DÉLÉGUÉS : LE CONTINGENT D'HEURES DE CONGÉ-FORMATION



La signature de l'accord en matière de dialogue social interprofessionnel « première année de mandat » dans le cadre du plan de formation des délégués(e)s du personnel, entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises d'un côté et le Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGBL) et le Lëtzebuenger Chrëschtlech Gewerkschafts-Bond (LCGB) de l'autre, permet aux délégués d'utiliser le contingent d'heures de formation dédié au 1<sup>er</sup> mandat jusqu'au 31 mars 2021.

## Délégués du personnel d'une entreprise de...

...15 à 49 salariés		Heures/mandat
	Membre titulaire 1 <sup>er</sup> mandat	40h + 16h <sup>1</sup> sur 5 ans
	Membre titulaire	40h sur 5 ans
	Membre suppléant 1 <sup>er</sup> mandat	20h + 8h <sup>1</sup> sur 5 ans
	Membre suppléant	20h sur 5 ans

### Heures/mandat

Membre titulaire 1 <sup>er</sup> mandat	80h + 16h <sup>1</sup> sur 5 ans
Membre titulaire	80h sur 5 ans
Membre suppléant 1 <sup>er</sup> mandat	40h + 8h <sup>1</sup> sur 5 ans
Membre suppléant	40h sur 5 ans

... 50 à 150  
salariés

... > 150 salariés		Heures/mandat
	Membre titulaire 1 <sup>er</sup> mandat	40h + 16h <sup>1</sup> par an
	Membre titulaire	40h par an
	Membre suppléant 1 <sup>er</sup> mandat	20h + 8h <sup>1</sup> par an
	Membre suppléant	20h par an

## Délégués à l'égalité et délégués à la sécurité et à la santé de toute entreprise de...

### Heures/mandat

Délégué à l'égalité	2 demi-journées par an
Délégué à la sécurité et à la santé 1 <sup>er</sup> mandat	40h <sup>2</sup> + 10h <sup>1</sup> sur 5 ans
Délégué à la sécurité et à la santé	40h <sup>2</sup> sur 5 ans

... > 15  
salariés

1 Les heures de congé-formation attribuées pour le 1<sup>er</sup> mandat. Ce contingent peut être pris jusqu'au 31 mars 2021.

2 Pour le délégué à l'égalité, ce contingent d'heures s'ajoute à celui alloué au délégué du personnel. Il en est de même pour le délégué à la sécurité et à la santé, si ce dernier a été nommé parmi les membres de la délégation.

# PROGRAMME 2021 EN UN COUP D'ŒIL



descriptifs  
des modules

◆ = nouveau descriptif    ● = nouvelle formation

## 01 - LA CONNAISSANCE DE LA LÉGISLATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU PERSONNEL

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	janv. - juill.2021	sept. - déc.2021
FD-1.1.1	L'exercice du mandat de délégué du personnel	2	28 + 29.01.2021 FR ou 02 + 03.02.2021 FR ou 08 + 09.02.2021 FR ou 10 + 11.02.2021 LU ou 18 + 19.02.2021 FR ou 24 + 25.02.2021 PT ou 15 + 16.03.2021 DE ou 23 + 24.03.2021 EN ou 25 + 26.03.2021 FR	09 + 10.09.2021 DE ou 25 + 26.11.2021 FR
FD-1.2.4	L'emploi et le chômage	1	16.04.2021 FR ou 18.06.2021 LU	27.09.2021 FR ou 24.11.2021 LU
FD-1.2.6	Les différents types de contrats de travail	1	30.06.2021 FR	21.10.2021 FR
FD-1.2.10 ◆	La rémunération du salarié, le calcul et la lecture d'une fiche de salaire	1	02.06.2021 LU ou 24.06.2021 FR ou 19.07.2021 FR	08.09.2021 DE ou 11.10.2021 LU ou 10.12.2021 DE
FD-1.2.15 ●	Le télétravail : les différents aspects d'un mode d'organisation de travail de plus en plus populaire (matin)	0,5	26.04.2021 FR ou 05.07.2021 LU	08.10.2021 FR ou 15.11.2021 LU
FD-1.5.4 ◆	Le calcul et la déclaration de revenus pour résidents et non résidents	2		13 + 14.09.2021 LU ou 25 + 26.10.2021 FR ou 18 + 19.11.2021 DE
FD-1.6.1	La protection des données à caractère personnel (après-midi)	0,5	07.06.2021 FR	14.10.2021 FR
FD-1.6.2	La cybersécurité : savoir se protéger face aux nouveaux dangers (matin)	0,5	07.06.2021 FR	14.10.2021 FR

## 02 - LA COMPRÉHENSION ET L'ANALYSE DES DONNÉES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	janv. - juill.2021	sept. - déc.2021
FD-2.0.1	Les finances : une approche interactive	2	01 + 02.06.2021 FR	08 + 09.11.2021 FR
FD-2.0.6	Le fonctionnement d'une entreprise (matin)	0,5	15.06.2021 FR	22.10.2021 FR
FD-2.0.7	Les traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise (après-midi)	0,5	15.06.2021 FR	22.10.2021 FR

## 03 - LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DANS L'ENTREPRISE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	janv. - juill.2021	sept. - déc.2021
FD-3.1.2	L'introduction en matière de sécurité et de santé au travail (le mandat du délégué à la sécurité et santé)	1	22.01.2021 FR ou 04.02.2021 FR ou 12.02.2021 LU ou 17.02.2021 FR ou 17.03.2021 DE ou 22.03.2021 FR	10.09.2021 FR ou 24.09.2021 LU ou 15.10.2021 DE ou 20.10.2021 FR ou 17.11.2021 DE ou 13.12.2021 FR
FD-3.2.1	L'organisation d'une tournée d'inspection	1	30.04.2021 LU ou 16.07.2021 FR	27.10.2021 FR ou 01.12.2021 DE

FD-3.2.18	Les fondamentaux en sécurité et santé au travail / Secteur de l'industrie	2	02 + 03.02.2021 FR	06 + 07.09.2021 LU
			ou 29 + 30.03.2021 LU	ou 18 + 19.10.2021 DE
			ou 22 + 23.04.2021 FR	ou 04 + 05.11.2021 FR
FD-3.2.19	Les fondamentaux en sécurité et santé au travail / Secteur de la santé	2	11 + 12.02.2021 FR	20 + 21.09.2021 DE
			ou 23 + 24.02.2021 DE	ou 10 + 11.11.2021 FR
			ou 01 + 02.04.2021 FR	ou 02 + 03.12.2021 LU
FD-3.2.20	Les fondamentaux en sécurité et santé au travail / Secteur du bâtiment	2	18 + 19.02.2021 FR	30.09. + 01.10.2021 FR
			ou 18 + 19.03.2021 PT	ou 22 + 23.11.2021 PT
			ou 14 + 15.04.2021 FR	ou 06 + 07.12.2021 FR
FD-3.2.21	Les fondamentaux en sécurité et santé au travail / Secteur tertiaire	2	09 + 10.02.2021 FR	04 + 05.10.2021 FR
			ou 25 + 26.02.2021 FR	ou 29 + 30.11.2021 EN
			ou 12 + 13.04.2021 DE	ou 16 + 17.12.2021 DE
FD-3.2.22	La gestion du stress et la prévention de l'épuisement professionnel	1	17.05.2021 LU	09.09.2021 FR
			ou 16.06.2021 FR	ou 28.10.2021 LU
			ou 20.07.2021 DE	ou 09.12.2021 DE

#### 04 - LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DIFFÉRENDS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	janv. - juill.2021	sept. - déc.2021
FD-4.1.1	La prévention et la gestion de l'agressivité sur le lieu de travail	2	22 + 23.02.2021 FR	12 + 13.10.2021 FR
FD-4.2.1	La médiation sur le lieu de travail	1	03.05.2021 FR	06.10.2021 FR
			ou 21.06.2021 DE	ou 30.11.2021 LU

#### 05 - LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	janv. - juill.2021	sept. - déc.2021
FD-5.0.1	Les droits et les obligations des apprentis (matin)	0,5	27.05.2021 FR	16.11.2021 FR
FD-5.0.2	La formation professionnelle continue (après-midi)	0,5	27.05.2021 FR	16.11.2021 FR

#### 07 - L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT - LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	janv. - juill.2021	sept. - déc.2021
FD-7.0.1	Le rôle du délégué à l'égalité	1	05.02.2021 FR	08.09.2021 DE
			ou 16.02.2021 LU	ou 29.09.2021 FR
			ou 23.03.2021 DE	ou 29.10.2021 EN
				ou 14.12.2021 LU
FD-7.0.3 ♦	L'égalité des chances des personnes en situation de handicap sur le marché, l'insertion et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées	1	29.06.2021 FR	17.09.2021 LU
				ou 26.11.2021 FR
FD-7.0.5	Une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle	1	11.05.2021 LU	21.10.2021 LU
			ou 13.07.2021 FR	ou 06.09.2021 DE

#### 08 - LA COMMUNICATION DANS L'ENTREPRISE ET LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

Réf	Intitulé du module	Jour(s)	janv. - juill.2021	sept. - déc.2021
FD-8.1.1	Prendre la parole en public	1	28.05.2021 DE	16.09.2021 DE
			ou 09.07.2021 FR	ou 25.10.2021 FR
FD-8.1.2	Préparer, mener une réunion et faire le compte-rendu	1	21.05.2021 FR	23.09.2021 FR
			02.07.2021 DE	ou 08.12.2021 DE
FD-8.2.3	Argumenter : un outil pour convaincre	1	28.04.2021 LU	07.09.2021 LU
			ou 07.05.2021 FR	ou 03.11.2021 FR
			ou 14.07.2021 DE	ou 15.12.2021 DE



CHAMBRE DES SALARIÉS  
LUXEMBOURG



CENTRE DE FORMATION  
ET DE SÉMINAIRES

Toutes nos formations  
sont organisées dans  
le strict respect des  
dispositions sanitaires  
en vigueur.



## LE CEFOS

### le centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés

Le CEFOS, à Remich est une infrastructure multifonctionnelle qui se prête idéalement à la tenue de colloques les plus variés. D'une architecture moderne et contemporaine, il offre un lieu favorable à la transmission du savoir et à l'échange d'idées.

Le centre, situé à proximité de la capitale et facilement accessible via la N2 ou par l'autoroute A13, vous accueille dans un environnement verdoyant de la magnifique vallée viticole de la Moselle.

Les salles de formation sont équipées des dernières technologies haut de gamme et vous proposent des locaux répondant en tous points à ce que l'on attend aujourd'hui d'une telle infrastructure pour l'organisation d'un séminaire, d'un congrès ou autre activité similaire.

Le CEFOS propose de nombreuses prestations à un public national, interrégional et international. Les installations peuvent être utilisées par des organismes aussi bien associatifs que publics ou privés qui souhaitent organiser un événement de haute qualité.

Dans cette optique, nos collaborateurs engagés se feront un plaisir de vous apporter leur concours et de vous offrir un service personnalisé afin de garantir le succès de votre projet, en vous assurant un appui continu et se chargeant de tous les détails de l'organisation.

Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les solliciter !



#### Chambre des salariés

18 rue Auguste Lumière | L-1950 Luxembourg  
B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg  
T +352 27 494 200 | [csl@csl.lu](mailto:csl@csl.lu) | [www.csl.lu](http://www.csl.lu)

#### CEFOS – Centre de formation et de séminaires

12 rue du Château | L-5516 Remich  
B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg  
T +352 27 494 500 | [cefos@cefos.lu](mailto:cefos@cefos.lu) | [www.cefos.lu](http://www.cefos.lu)

# LA CHAMBRE DES SALARIÉS

## Vous informe

La CSL édite et met à disposition des ouvrages thématiques en matière de droit du travail, de sécurité sociale, de fiscalité et d'intérêt général.

Elle propose des publications qui traitent des sujets d'actualité et rédige des prises de position alimentant les débats socioéconomiques au Luxembourg.

## Défend vos intérêts

La CSL défend les intérêts de ses 530 000 ressortissants par la rédaction d'avis sur les projets de loi, par la désignation de représentants au sein des organismes de la Sécurité sociale, du Tribunal du travail et de divers organes consultatifs.

Ainsi, elle défend votre qualité de vie, votre pouvoir d'achat, vos droits et vos acquis sociaux.

## Vous aide à progresser

La CSL contribue à l'organisation de la formation professionnelle initiale. Acteur fort et incontournable, à la croisée des mondes de la formation initiale, de la formation continue et du monde socioéconomique, la CSL propose une offre de formation continue adaptée aux besoins et aux aspirations des salariés.



CHAMBRE DES SALARIÉS  
LUXEMBOURG



Plus d'informations  
sur [www.csl.lu](http://www.csl.lu)

18 rue Auguste Lumière | L-1950 Luxembourg  
B.P. 1263 | L-1012 Luxembourg  
T +352 27 494 200 | [csl@csl.lu](mailto:csl@csl.lu) | [www.csl.lu](http://www.csl.lu)



## BESOIN D'ASSISTANCE POUR VOTRE INSCRIPTION ?

Les équipes de l'EST sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription, n'hésitez pas à les contacter au **+352 247 86 202**.

## BESOIN DE VERSIONS IMPRIMÉES ?

Des versions imprimées de la brochure 2019-2024, des nouveautés 2021 et de fiches d'inscriptions sont disponibles auprès de la CSL, n'hésitez pas à les demander au **+352 27 494 500** ou par email à l'adresse **cefos@cefos.lu**.

deutsche Ausgabe erhältlich  
[www.est.public.lu](http://www.est.public.lu)  
[www.LLLC.lu](http://www.LLLC.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail, de l'Emploi et  
de l'Économie sociale et solidaire  
École supérieure du travail



CHAMBRE DES SALARIÉS  
LUXEMBOURG